

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2017

Présidente: Mme **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ - M. HUGUET - M. DEFROUCOURT - Mme DRICI - M. GAUTIER - Mme CHARLES - M. DELPLANQUE - Mme HENSER - M. GAUDEFROY - M. MECHEMECHE - M. MORANDEAU

Absents : M. LANTHIEZ - M. GILANT

Secrétaire de séance : M. MECHEMECHE

✠ ✠ ✠ ✠

1. Le Conseil Municipal sollicite, auprès de Madame Caroline **CAYEUX**, Sénatrice de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 5 000,00 €, afin de participer au financement de la création d'un parvis à l'Eglise Saint Agnan. Il adopte le plan de financement suivant :

▪ Subvention au titre de l'Etat - réserve parlementaire (32,75 %)	5 000,00 €
▪ Fonds propres (67,25 %)	10 266,00 €

TOTAL HT 15 266,00 €

2. Il déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Il arrête les résultats définitifs du compte administratif 2016 résumés comme suit :

Résultats de clôture	- en fonctionnement : Excédent de 485 443,39 €
	- en investissement : Excédent de 85 831,68 €
	- ensemble : Excédent de 571 275,07 €.

4. Il décide ensuite d'affecter au budget primitif le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

- report en section de fonctionnement (compte 002 en recettes) :	472 207,07 €
- report en section d'investissement (compte 1068 en recettes) :	13 236,32 €.

5. Le tarif de redevance d'occupation du domaine public est fixé à 3,50 € le mètre pour les années 2017, 2018 et 2019.

6. Par arrêté du 23 janvier 2017, le Préfet de l'Oise a prescrit une enquête publique du 21 février au 23 mars inclus, en vue de statuer sur la demande présentée par la société HAGUENETS ENERGIE S.A.S., afin d'être autorisée à exploiter un parc éolien « Chemin des Haguenets Est & Sud » de douze aérogénérateurs et trois postes de livraison sur les communes de LITZ et RÉMÉRANGLES.

Le vote du Conseil Municipal, appelé à se prononcer sur l'affaire, donne les résultats suivants :

✎ **Contre : 5** (Mme BRICHEZ - Mme DRICI - M. GAUTIER - M. DELPLANQUE - M. MECHEMECHE -)

✎ **Abstentions : 6** (M. HUGUET - M. DEFROUCOURT - Mme CHARLES - Mme HENSER - M. GAUDEFROY - M. MORANDEAU)

DIVERS - INFORMATIONS

✓ Par courrier du 14 février dernier, M. l'Inspecteur d'Académie annonce l'ouverture d'une classe à Hondainville, dans le cadre du R.P.I.

Mme BRICHEZ précise que les agents sont en train de repeindre la galerie centrale de l'école.

✓ Le bail pour la Maison d'assistants maternels a été signé le 10 février devant Maître **LEFORT**. L'aménagement a été validé : l'ouverture pourrait intervenir le 06 mars.

✓ Par arrêté du 23 mai 2016, le Préfet a notifié à la Commune la liste des immeubles dont les propriétaires ne peuvent être identifiés : il s'agit d'immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée.

Ces biens sont présumés sans maître et susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune ou, après un certain délai, d'être attribués à l'Etat.

Cinq parcelles sont situées sur la commune aux lieux-dits : La Vallée d'Angy, Les Cailloux, Les Cailloux du Cerf, La Sansonnière et le Grand Plantis, représentant une superficie totale de 71 a 15 ca. Un certificat de publication vient d'être transmis à la Préfecture.

✓ Les arceaux de la roseraie ont été posés par les agents ainsi qu'un banc. Dans les jours qui viennent sera posé le reste du mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique et poubelles).

✓ **M. MORANDEAU** relate qu'une réunion s'est tenue le 06 février dernier, avec 2 représentantes de OISE HABITAT. Il précise qu'il s'agissait d'une prise de contact pour la réalisation d'un béguinage. OISE HABITAT effectue une prestation de construction, mais pas de services. En cas de réalisation d'une salle commune, la gestion en serait assurée par la Mairie. Les logements proposés, uniquement locatifs, seront destinés en priorité aux séniors et adaptés à leur confort.

✓ A compter du 14 mars, les demandes de carte nationale d'identité, comme les demandes de passeport, seront déposées dans les 27 mairies équipées d'un dispositif de recueil. Les mairies les plus proches sont : CLERMONT, NOAILLES, CREIL et BEAUVAIS.

✓ Le Conseil Municipal se prononce sur l'acquisition d'un girobroyeur 120 cm au prix de 922,96 € HT.

✓ **M. DELPLANQUE** demande où se ferait un éventuel périscolaire suite à la création d'un 3^{ème} poste d'enseignant. Plusieurs solutions peuvent être envisagées (salle des fêtes, salle de classe...).

✓ **M. HUGUET** signale que la séparation entre la salle des fêtes et la MAM est effective et qu'une nouvelle répartition des clés a été effectuée.

✓ **M. GAUTIER** déclare avoir remarqué qu'il n'était pas fait mention, dans le dernier bulletin municipal, de la cérémonie du 8 Mai, célébrée à Hondainville, depuis quelques années, le 7 mai. En effet, en raison du 2^{ème} tour de l'élection présidentielle, il ne sera pas possible de l'organiser. Une gerbe sera cependant déposée avec les Anciens Combattants, mais le vin d'honneur sera supprimé.

✓ A ce sujet, **Mme DRICI** évoque le 14 Juillet. En raison du taux de participation de plus en plus faible, il est décidé de ne plus organiser de cérémonie.

Fait à HONDAINVILLE, le 22 février 2017

Le Maire,

Michèle BRICHEZ